

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN

COMMUNE DE
BEYNOST

DOSSIER N° DP00104323A0168

Reçu le : 16/10/2023

Adresse des travaux :

24 Impasse Des Araignées
01700 BEYNOST

Pétitionnaire :

Monsieur SOPI Florim

24 Impasse Des Araignées
01700 BEYNOST

Nature des travaux : Piscine

DECLARATION PREALABLE

Objet : REJET TACITE

Monsieur,

Je vous rappelle que la demande de déclaration préalable dont les références sont visées ci-dessus a fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires par courrier en date du 31/10/2023, réceptionné par vos soins le 13/11/2023.

Conformément aux dispositions de l'article R. 423-39 b) du Code de l'Urbanisme, les pièces manquantes n'ayant pas été fournies dans le délai de trois mois à compter de la réception du courrier susmentionné, soit avant le 13/02/2024, votre demande a fait l'objet d'une DECISION DE REJET TACITE.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

BEYNOST, le 29/02/2024

Le Maire

Caroline TERRIER

